

Nouvelle enveloppe budgétaire pour la restauration du patrimoine religieux québécois

La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M^{me} Christine Saint-Pierre, a annoncé des subventions totalisant 14 159 056 \$ pour la réalisation de 103 projets de restauration d'édifices religieux à caractère patrimonial. Cette annonce a eu lieu en présence du président du Conseil du patrimoine religieux du Québec, M. Michel Lavoie.

Cette aide financière vise à soutenir financièrement les initiatives en vue de la restauration d'édifices du patrimoine religieux ainsi que du mobilier et des œuvres d'art qu'ils renferment. Depuis 1995, le gouvernement du Québec a investi 175 M\$ dans ce secteur. La participation gouvernementale a entraîné des investissements privés de près de 90 M\$, ce qui a permis du même souffle de maintenir et même d'accroître la présence des édifices religieux patrimoniaux dans l'offre touristique québécoise.

« Depuis treize ans, le Conseil du patrimoine religieux du Québec a développé avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine un partenariat qui s'inscrit à l'intérieur d'une volonté gouvernementale de s'associer avec le milieu en vue de favoriser une plus grande appropriation du patrimoine par la population. L'infrastructure de concertation décentralisée mise en place par le Conseil constitue un modèle d'avant-garde, et nous ne pouvons qu'être satisfaits de ses retombées sur le patrimoine religieux », a souligné M. Michel Lavoie.

Entente sur l'utilisation des églises dont l'usage est appelé à changer

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a signé avec les diocèses de Trois-Rivières et de Chicoutimi une entente sur l'utilisation des églises dont le changement d'usage est envisagé. Cette entente vise principalement à mettre en place des mécanismes d'information de la population dans le but, notamment, d'associer la société civile à la recherche de nouveaux usages.

Ainsi, au moins un an avant de fermer une église au culte, la corporation épiscopale ou la fabrique, avec l'autorisation de l'évêque, fera connaître sa décision à la population du territoire correspondant à la paroisse concernée. La population disposera d'au moins une année civile pour faire une proposition de nouvel usage. La fabrique ou la corporation épiscopale propriétaire sera libre d'accepter ou non le nouvel usage ou la vente. Toutefois, si l'une ou l'autre demeure propriétaire et qu'une mixité de fonctions est envisagée, le nouvel usage sera soumis à l'approbation de la fabrique ainsi qu'à celle de l'évêque et de ses conseils afin de préserver la compatibilité de la nouvelle vocation avec le rôle initial du bâtiment.

Le protocole stipule, entre autres, que la ministre s'engage à favoriser activement la conclusion d'ententes entre l'évêque, les fabriques, les corporations épiscopales, les municipalités régionales et locales, et d'autres partenaires sur le plan local, régional ou national pour la mise en place de partenariats dans le financement de la restauration et de la rénovation de bâtiments religieux. De plus, la ministre s'engage à intervenir auprès des municipalités régionales de comté (MRC) pour qu'elles incluent, dans le contenu obligatoire de leurs schémas d'aménagement, la liste des églises présentant un intérêt d'ordre historique, culturel ou esthétique et possédant un statut juridique en vertu de la Loi sur les biens culturels, dans le but de les protéger dans le cadre des responsabilités qui incombent aux MRC.

Le parcours du lieu de mémoire habité des Augustines en quelques jalons

Le 31 janvier dernier, le Chœur des religieuses du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec battait au rythme de la fierté. Plus de 200 personnes assistaient à la conférence de presse qui annonçait l'appui du gouvernement du Québec à leur effort de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine des Augustines. Cet événement marquait une étape déterminante d'un travail entrepris depuis plus de dix ans.



Les intervenants à la conférence de presse du 31 janvier : M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, M^{me} Christine Saint-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Sœur Hélène Marquis, a.m.j. supérieure générale de l'Ordre des Augustines, M. Philippe Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale. Ils sont accompagnés de Sœur Hélène Vaillancourt, a.m.j.

Source : Louise Leblanc

Décisions et mobilisation

En 1995, les monastères des Augustines du Québec formaient un comité chargé de proposer des solutions pour assurer l'avenir de leur patrimoine culturel, l'un des plus imposants du pays. À leur Chapitre général de l'an 2000, convaincues de l'importance nationale de leur patrimoine, les Augustines décidaient de le regrouper pour éviter sa dispersion et témoigner de plus de 350 ans de soins de santé et d'engagement de foi. Le monastère fondateur – l'Hôtel-Dieu de Québec – fut désigné pour devenir leur lieu de mémoire.

Depuis lors, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Québec ont entrepris de seconder les Augustines dans cette immense tâche. À leur suite, la Commission de la capitale nationale du Québec, différents organismes et musées, des experts et consultants de tous horizons ont joint les rangs. À ce jour, 35 études ont été réalisées grâce à ces collaborations. La sauvegarde du patrimoine des Augustines est une œuvre collective.

Connaître le patrimoine des Augustines

En premier lieu, il fallait connaître et reconnaître le patrimoine en cause. Trois inventaires – chacun portant sur l'architecture, les collections et les archives, et les livres anciens – ont été effectués dans les trois monastères situés à Québec. En 2003, la ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Line Beauchamp, classait à titre de biens culturels le monastère de l'Hôtel-Dieu, quatre de ses fonds d'archives et 735 objets de sa collection. Mentionnons que le site était déjà reconnu lieu historique national du Canada depuis 1936.

Le monastère fondateur a fait l'objet d'une attention particulière. Une importante étude a permis d'en vérifier l'état général. D'autres études (architecturale, archéologique, enquêtes orales, etc.) ont porté sur son évolution à travers les siècles. Ce bâtiment figure parmi les plus étudiés du pays. Rappelons que le monastère occupe le même site depuis l'arrivée des sœurs en 1639. Les ailes anciennes de l'édifice actuel ont été construites en 1695 et reconstruites en partie après l'incendie de 1755.



Le patrimoine des Augustines raconte l'histoire des soins de santé de 1639 à nos jours.

Crédit photo : Patricia Brochu

Le projet des Augustines consiste à regrouper le patrimoine de leurs douze monastères québécois. La mise en commun des inventaires révèle que les différentes collections comportent près de 24 000 objets et plus d'un kilomètre d'archives et de livres anciens. À lui seul, l'Hôpital Général — dont les plus anciennes sections remontent à 1671 — sa collection, ses archives et son cimetière de la guerre de Sept ans, méritent la plus grande attention.

Convenir d'un usage

Depuis quelques années, la communauté de l'Hôtel-Dieu quitte progressivement l'ancien monastère pour vivre dans une partie plus récente. Entre-temps, il faut convenir de l'usage qui sera fait du bâtiment. L'idée la plus naturelle fut d'abord d'y créer un musée et un centre d'archives pour mettre en valeur l'ensemble des collections. Ces dernières recèlent en effet suffisamment de richesses pour couvrir les 10 000 m² de surface disponible. Une première étude a rapidement conclu aux coûts démesurés d'un tel projet.

En s'inspirant du rôle qu'a toujours joué le monastère et de son potentiel, les responsables du projet ont imaginé y offrir un ressourcement pour le personnel de la santé et un hébergement culturel. Après une étude de faisabilité, sept équipes regroupant 69 personnes ont cherché à discerner, chacune dans leur domaine, ce que pourrait devenir ce lieu de mémoire. Sur la base de leurs recommandations, les Augustines, réunies au Chapitre général de 2005, ont accepté le scénario proposé.

La rédaction d'un plan d'affaires et la mise à jour de l'étude architecturale ont permis d'arriver à un concept original et viable qui s'inscrit dans la continuité de l'œuvre des Augustines. Leur monastère sera un lieu de mémoire habité. Il y aura deux façons d'en faire l'expérience : la visite et le séjour. Le visiteur d'un jour sera convié à la découverte des espaces d'exposition, du centre d'archives et du Centre Catherine-de-Saint-Augustin consacré à cette augustine béatifiée en 1989. Ceux qui disposent de plus de temps pourront y faire un séjour dans les chambres anciennes pour rompre avec le quotidien et faire l'expérience du patrimoine historique et spirituel des lieux. De plus, les soignants (professionnels, aidants naturels, accompagnateurs de malades en traitement à l'hôpital) y trouveront un lieu de répit inspirant dans ces lieux consacrés depuis toujours au soin et à la compassion⁽¹⁾.

Financement et structures

Le projet est viable sur le plan financier grâce aux revenus autonomes et à la mise sur pied d'un fonds de dotation dans lequel les différents monastères sont les premiers à contribuer. L'investissement de départ (en particulier pour la restauration et la mise aux normes du bâtiment) nécessite des fonds importants. C'est à ce chapitre que les gouvernements québécois et canadien, de même que la Ville de Québec sont invités à contribuer financièrement.

Les responsables élaborent actuellement la structure corporative qui assurera la pérennité du patrimoine des Augustines. Il faut assurer à la fois la protection des biens et leur mise en valeur dans un projet dynamique. Deux organismes sans but lucratif et une fiducie d'utilité sociale seront chargés de ces responsabilités.

Il reste encore beaucoup à faire. L'annonce du 31 janvier, faite par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M^{me} Christine Saint-Pierre, et le ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, M. Philippe Couillard, fut une formidable source de motivation pour continuer le travail. Mais, depuis le début de cette aventure, l'inspiration première provient des Augustines elles-mêmes. Femmes de vision, elles participent à tous les comités et président aux décisions. Toutes les personnes qui collaborent à leur projet espèrent que le lieu de mémoire habité saura transmettre à sa manière ce que ces femmes de foi et de dévouement leur ont inspiré.

Denis Robitaille
Chargé de projet



L'aile du Jardin du monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec, construite en 1695.

Source : Marc-André Grenier

(1) Pour plus d'information, consultez le site Internet du projet au www.augustines.ca.

Émissions au Canal Savoir

Pour connaître l'horaire des émissions,
consultez le site Internet à www.canal.qc.ca.

Quel avenir pour nos églises?

Nos églises ferment, et le Québec, perplexe, observe ce mouvement et s'interroge. Que faire de ces grands vaisseaux vides, dominant nos quartiers et nos villages, qui ont façonné notre identité? Des collectivités se mobilisent, proposent de nouveaux usages et explorent de nouvelles avenues de mise en valeur. Cette série regroupe les présentations et les débats du *Premier séminaire régional de Lanaudière sur la mise en valeur des églises*, auquel furent convoqués, en juin 2007, les propriétaires des églises, les décideurs municipaux et les acteurs du patrimoine pour esquisser un avenir à ces monuments historiques. En collaboration avec l'Institut du patrimoine de l'UQAM, la série est animée par Luc Noppen (titulaire, chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain, ESG-UQAM).

Établissement : Université du Québec à Montréal
10 émissions de 30 minutes

Personne-resource :
Joanne Nöel, 514 987-4705
www.ip.uqam.ca
noel.joanne@uqam.ca

Le patrimoine religieux du Québec : éducation et transmission du sens

Une série de conférences et d'entrevues sur les enjeux liés à la connaissance, à la protection, à la transmission et à la gestion du patrimoine religieux présentées dans le cadre du colloque *Le patrimoine religieux du Québec : éducation et transmission du sens*. Tenu en novembre 2006 à Montréal, ce colloque est le fruit d'une heureuse collaboration entre la chaire religion, culture et société de l'Université de Montréal et le Conseil du patrimoine religieux du Québec.

Établissement : Université de Montréal
5 émissions de 60 minutes

Pour plus de renseignements :
514 343-7080
www.ftsr.umontreal.ca
ftsr@umontreal.ca

Clochers sur rue

Une série d'émissions qui présente l'originalité des styles de quelques-uns des joyaux du patrimoine architectural religieux de Montréal. Six clochers, six histoires à découvrir absolument.

Établissement : Université de Montréal
6 émissions de 30 minutes

Pour plus de renseignements :
514 841-2626 ou 1 888 640-2626
info@canal.qc.ca

Au Salon du livre de Québec

L'art sacré s'affiche dans une exposition photographique

Du 16 au 20 avril, le hall d'entrée du Salon du livre de Québec accueillera une exposition groupant 20 photographies tirées du livre *Art sacré, actes créateurs*, une publication des Éditions Sylvain Harvey et de la Commission de la capitale nationale du Québec en vente sur place.

Les photographies sélectionnées pour cette exposition ont été choisies parmi 220 clichés présentés dans ce livre. Ces images ont elles-mêmes été puisées dans un bassin de plus de 5 000 photographies de qualité, en couleurs et en noir et blanc.

Pour *Art sacré, actes créateurs*, les photographes Louise-Andrée Laliberté et Daniel Tremblay ont « mitraillé » plus de 120 églises et chapelles publiques ou conventuelles. Le fruit de leur travail constitue un portrait artistique unique des grandes églises de la capitale, et ce, dans le plus grand respect de nombreuses générations d'artistes et d'artisans québécois qui y ont œuvré.

En mémoire de Mgr René Ferland

C'est avec regret que nous vous annonçons le décès Mgr René Ferland, survenu le 18 mars dernier. Mgr Ferland a été membre du conseil d'administration du Conseil du patrimoine religieux du Québec entre 1995 et 2005. Toutes nos sympathies à la famille.

Conseil du
patrimoine
religieux
du Québec

100, rue Sherbrooke Est, bureau 3100, Montréal (Québec) H2X 1C3

Téléphone : 514 931-4701 ou 1 866 580-4701 • Télécopieur : 514 931-4428

Courriel : patrelq@qc.aira.com

Visitez le site web du Conseil : www.patrimoine-religieux.qc.ca



Pour recevoir ce bulletin de liaison par courrier électronique,
envoyez vos coordonnées à : patrelq@qc.aira.com